



communiqué de presse
Paris, le 16 octobre 2014

NE PAS DISTRIBUER AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Orange a déposé sa demande d'autorisation d'OPA amicale sur l'opérateur espagnol Jazztel

Conformément à son annonce du 15 septembre 2014 d'un projet d'OPA amicale en numéraire sur 100% des actions de Jazztel, société cotée en Espagne (BMAD:JAZ), et dans le délai prévu par la réglementation espagnole, Orange (ORA) a déposé aujourd'hui sa demande d'autorisation de l'offre à la CNMV (Comision Nacional del Mercado de Valores), l'autorité espagnole des marchés financiers.

Cette opération reste soumise à l'approbation des autorités compétentes.

à propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 41 milliards d'euros en 2013 et 161 000 salariés au 30 juin 2014, dont 101 000 en France. Présent dans 30 pays, le Groupe servait plus de 236 millions de clients au 30 juin 2014, dont 179 millions de clients du mobile et 16 millions de clients haut débit fixe dans le monde. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services.

Orange est coté sur le NYSE Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com, www.livetv.orange.com ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse : +33 1 44 44 93 93

Sébastien Audra, sebastien.audra@orange.com

Tom Wright, tom.wright@orange.com

AVERTISSEMENTS

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé dans les pays ou les territoires où sa publication ou les offres visées dans le présent communiqué seraient illégales ou pourraient nécessiter l'enregistrement ou tout autre dépôt de document. Les personnes en possession de ce communiqué devront s'abstenir de le publier, distribuer ou diffuser dans les pays et les territoires concernés. Ce communiqué ne peut être publié, distribué ou diffusé au Canada, en Australie ou au Japon.

Par ailleurs, ce communiqué ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre de vente, pas plus qu'il ne constitue une sollicitation d'un ordre d'achat d'instruments financiers aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction.